

DECRET N°76-45 du 19 Février 1976

portant nomination du Lieutenant Didier DASSI en qualité de Directeur du Cabinet Militaire par intérim et du Lieutenant Christophe GBADA en qualité de Directeur Adjoint du Cabinet Militaire par intérim.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 octobre 1969, portant Statut Particulier des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
VU le Décret n°74-116 du 23 avril 1974, complétant les dispositions du Décret n°72-88 du 9 novembre 1972, fixant la composition des Cabinets Présidentiels et Ministériels ;
VU le Décret n°74-117 du 23 avril 1974, complétant les dispositions du Décret n°73-65 du 21 février 1973, fixant les rémunérations et les indemnités allouées aux membres des Cabinets du Président de la République, du Président de la Cour Suprême et des Ministres ;
VU l'Arrêté n°002/DN du 8 mai 1974, portant nomination du Capitaine DOSSOU François en qualité de Directeur de Cabinet Militaire du Président de la République ;
VU l'Arrêté n°0001/PR/DN/CAB/MIL du 29 janvier 1975, portant nomination du Lieutenant DASSI Didier Odjougbèlè, en qualité de Directeur de Cabinet Militaire Adjoint cumulativement avec ses fonctions de Directeur du B.S.R. ;
SUR proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Le Lieutenant Didier DASSI est nommé Directeur par intérim du Cabinet Militaire du Président de la République.

Article 2.- Le Lieutenant Christophe GBADA est nommé Directeur Adjoint par intérim du Cabinet Militaire du Président de la République.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 9 février 1976 et qui ~~abroge~~ toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 19 Février 1976

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Intendant Militaire de 3^e Classe
Isidore AMOUSSOU

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS: PR 10 - CS4 - EMAT 6 EMAGEND 6
EMSC 6 - SGG 4 - Ministères 16 -D.P.E. 4
DGP 2 DGAJL-INSAE 4 - IAA-DCCT-IGF- 3 CNR 4
ONEPI-Gdc Chanc.2 DB-DC-CF-Solde 4 Trésor 4
DI 8 DIM 4 ACN 2 JORPB 1 Intéressés 2 SPD 2